

REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 25 septembre, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire.

Etaient présents : MM. NAVARRE Maurice, BARDET Bruno, ROGER Betty, CARRE Hyacinthe, SOMMERMONT Régis, Béatrice SAINT-SOLIEUX.

Absent : DÉsirÉ Maxime, SOMMERMONT Jean-François,

Procurations : / Cédric DUFOUR,

Secrétaire de séance : BARDET Bruno

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 11/11/2018.

1. ECLAIRAGE PUBLIC

Messieurs Targit et Darras représentant les services d'Amiens Métropole pour l'éclairage public et la voirie ont exposé les avantages de l'outil mis à disposition des communes dans le cadre de l'AMCA, la centrale d'achat d'Amiens Métropole. Le fait d'acheter directement au fournisseur représente une économie d'environ 40 %. Cette économie permet ensuite d'investir pour un éclairage tout en LED à moyen terme qui entraînera également une économie, grâce à la régulation, en consommation d'électricité. Un contrat d'entretien prévoit une révision globale tous les 5 ans et une astreinte permanente qui permet des interventions rapides notamment en terme de mise en sécurité.

Considérant l'intérêt que représente ce service, l'assemblée vote à l'unanimité pour l'adhésion en sa faveur.

2. PROJET EOLIEN

Suite à la dernière réunion de conseil, l'assemblée avait souhaité présenter les conventions afférentes à l'utilisation des voies communales, les servitudes sur les chemins ruraux et la location d'une parcelle pour la base-vie du site proposées par la Société Eurocape à l'expertise d'un service juridique afin d'éclaircir certains points et de s'assurer que toutes les garanties soient prises dans l'intérêt communal.

Monsieur Le Maire donne lecture du rapport de l'examen établi par le service juridique d'Amiens Métropole et en dresse l'inventaire des remarques. Ce rapport a été transmis à la Société Eurocape qui a pris note des observations et qui propose d'apporter les modifications qui s'imposent aux conventions initiales. Monsieur Le Maire donne lecture de leur réponse.

Compte tenu des éléments recueillis et après en avoir débattu, Monsieur Le Maire sollicite auprès de l'assemblée l'autorisation de signer les trois conventions dûment rectifiées.

Par 4 votes pour, 2 contre et une abstention, l'autorisation de signer lui est accordée.

3. RUE DE SAINT-SAUFLIEU

Suite à la réunion sur le site en date du 11 mai 2018 avec les services d'Amiens Métropole, Monsieur Le Maire dresse le rapport des points évoqués.

1°) Problème d'alignement

Afin de résoudre le problème parcellaire, faute de documents officiels et en présence d'actes notariés désignant les limites cadastrales comme limite de domanialité, un plan d'alignement s'impose. Cette obligation engendre un report des travaux au printemps 2019. Le cabinet de géomètres a fourni un devis estimé à 4122 € TTC.

Afin d'éviter tout risque de recours juridique, Monsieur Le Maire pourra demander aux riverains concernés une autorisation anticipée pour le démarrage des travaux.

Regrettant cette contrainte imputable au manque de rigidité en matière de règlement d'urbanisme sur la commune, considérant qu'il ne faut pas renouveler les erreurs précédentes et que le projet d'aménagement doit être finalisé, l'assemblée délibère à l'unanimité pour la réalisation du plan d'alignement et accepte le devis proposé.

2°) Extension du réseau d'eau potable

Le service de l'eau d'Amiens Métropole a pris en compte le projet d'urbanisation sur le chemin du terrain de sport. En effet, ce projet serait bloqué durant trois ans suivant les travaux si la traversée de voirie nécessitée par le raccordement futur n'est pas réalisée. Le service de l'eau présente un devis de 12000 € TTC à la charge de la commune. Trouvant le coût excessif, Monsieur Bardet a consulté la SAUR qui propose un devis de 3655 € TTC.

Monsieur Le Maire sollicite l'avis des membres présents sur ces points. L'assemblée, à l'unanimité, vote en faveur de l'extension afin de ne pas bloquer le futur projet d'urbanisation et accepte le devis proposé par la SAUR.

3°) Consultation Chambre d'Agriculture

Une réunion, ayant pour objet la présentation du projet d'aménagement aux agriculteurs de la commune et des alentours, la mise en évidence d'éventuelles difficultés de circulation agricole générées par les travaux et la visite de la zone d'aménagement accompagnée d'une mise en situation avec un engin agricole, a eu lieu le 8 juin 2018 en présence d'un représentant de la Chambre d'Agriculture, de quelques exploitants, des ingénieurs d'Amiens Métropole, de l'adjoint et du maire de la commune.

Le débat, bien qu'inconfortable au début, s'est finalement terminé sur un avis globalement favorable. Il est à noter que l'écluse réalisée rue d'Oresmaux pourrait être revue par le service d'Amiens Métropole pour pallier aux difficultés de franchissement par les engins agricoles et de la dangerosité des bordures hautes.

4. PREVISION URBANISATION RUE DU STADE

Malgré plusieurs démarches auprès de lotisseurs, la rencontre avec les propriétaires fonciers, les renseignements recueillis auprès des services compétents, l'intervention auprès de notre députée, la situation reste figée et les parcelles constructibles demeurent des coquilles vides.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de donner un accord de principe sur la possibilité d'acquérir les parcelles par la commune, d'en assurer le financement des équipements nécessaires à leur viabilisation et de revendre ensuite les lots. Cet accord permettra d'encourager l'étude nécessaire pour ce projet qui constitue une lourde tâche. En effet, il faudra recueillir l'ensemble des devis sur des opérations importantes, au préalable définies selon les contraintes techniques et réglementaires. L'aide précieuse des services d'Amiens Métropole nous sera très utile. Des négociations seront engagées ensuite auprès des propriétaires fonciers. L'ensemble des éléments réunis sera soumis, selon la viabilité du projet, à l'approbation du conseil municipal.

L'assemblée se prononce à l'unanimité en faveur de cette étude.

5. RUE DU HAUT

Monsieur Le Maire présente le rapport de la réception des travaux de voirie sur la rue du Haut qui a eu lieu le 17 septembre 2018 en présence du Président du SIVOM, de l'entreprise STAG, du cabinet A7 Aménagement, de l'adjoint et du maire. Il apparaît de toute évidence que le type de couche de roulement, à savoir un enduit bicouche, s'avère insuffisant et inadapté. D'autre part, il est remarqué que les bordures de caniveaux sont enherbées côté chaussée. La présence de cette végétation occasionne des infiltrations qui peuvent altérer la bonne qualité de la voie.

Une première solution consiste à procéder à un désherbage puis à une remise à niveau de la route le long des caniveaux par l'entreprise. La deuxième solution réside en la pose d'un enrobé dès que la majeure partie des parcelles constructibles seront bâties.

La commune a donc passé ordre à l'ESAT pour le désherbage qui a été réalisé le lendemain. L'entreprise doit assurer les travaux de reprise sous trente jours.

6. PLAN LOCAL DE L'HABITAT

Monsieur Le Maire dresse le bilan du PLH sur la Métropole couvrant la période 2012-2016. Si l'objectif global donne un résultat moyen de 66 % sur l'ensemble du territoire métropolitain, il faut noter que les 295 logements créés dans les communes périphériques occasionnent un résultat très favorable puisqu'il atteint 98 % de l'objectif. Même si notre commune avait prévu une urbanisation supérieure, elle y a contribué et s'efforcera à continuer dans cette direction, conformément à la carte communale datant de 2006. Elle s'inscrira donc dans le nouveau PLH2, et ce malgré les difficultés soulignées dans le rapport notamment pour les communes qui, comme la nôtre, sont dépourvues de Plan Local d'Urbanisme et qui ne peuvent pas solliciter les outils comme le Projet Urbain Partenarial pour aider au financement d'opérations d'aménagement.

7. ECOLE

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier adressé par Madame Bloc, professeur des écoles, en date du 21 septembre 2018. Afin d'installer un coin de lecture destiné aux enfants, elle sollicite l'acquisition d'une bibliothèque.

Monsieur Le Maire rappelle que le mobilier destiné à l'école est à la charge de la commune. Le coût d'un ensemble modulable est de 350 €.

Après contact, le Président du SISCO, compte tenu de la modicité du coût et de la prise en charge par la commune d'autres charges liées à l'école, propose de soumettre au syndicat le financement de cette opération.

Reste à la charge de la commune l'emplacement et la pose des éléments.

8. SIVOM DE BOVES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par le Président du SIVOM nous demandant de bien vouloir délibérer pour l'abandon de la compétence aide sociale. Suite au transfert des services d'aide à domicile, l'activité est quasiment nulle pour la compétence aide sociale.

L'abandon de cette compétence obligatoire entraînera la suppression des contributions communales et simplifiera la gestion de la future entité (SIVU).

Monsieur le Maire précise que les délégués de notre commune ont voté contre cette dissolution par principe en réunion du comité, s'opposant ainsi aux directives politiques visant l'extinction des syndicats.

Toutefois et compte tenu de la situation délicate et inévitable dans laquelle se trouve le Sivom, il propose à l'assemblée de voter en faveur de l'abandon pur et simple de la compétence aide sociale.

Après en avoir débattu, l'assemblée vote à l'unanimité pour l'abandon.

8. QUESTIONS DIVERSES

- *Larris* : Monsieur Le Maire rappelle qu'une réunion avec le Conservatoire des Sites Naturels, la Société de Chasse, l'ASPEG est fixée le 29/10/2018 à 19h pour organiser en commun une opération débroussaillage le 3/11/2018 sur les larris.
- *Le repas des aînés et l'arbre de Noël* : sont programmés respectivement les 18/11 et 8/12/2018
- Une demande d'autorisation exceptionnelle déposée par l'entreprise Falize et Blondel pour stockage de matériaux durant une semaine sur le domaine communal a reçu un avis favorable sous condition de rendre terrain propre et débarrassé de toute pierre afin qu'il puisse être entretenu dans de bonnes conditions.

Les Membres du Conseil Municipal